



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1043

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord - Etudes et travaux - Attribution d'une subvention à l'Etat - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1043**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord - Etudes et travaux - Attribution d'une subvention à l'Etat - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Porte d'entrée du sud-ouest de l'agglomération, le nœud autoroutier entre l'A 450, l'A 7 et la RD 383 (boulevard Pierre Sénard à Saint Fons) supporte des trafics particulièrement élevés. Ces niveaux de trafics, combinés à la géométrie complexe des échangeurs, entraînent des dysfonctionnements importants, tant en termes de congestion (5 500 heures/kilomètres de bouchon cumulés en 2009) que de risques d'accidents (secteur présentant une accidentologie 2 fois plus élevée que la moyenne nationale).

Le projet de réaménagement de ce nœud autoroutier porté par l'Etat a été déclaré d'utilité publique le 24 janvier 2013. L'opération, dite "bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord", consiste à créer une nouvelle bretelle vers l'A 7 Nord dans le prolongement du chemin du barrage longeant l'A 450. Compte tenu des difficultés récurrentes que rencontrent les habitants des Communes du sud-ouest lyonnais pour accéder à Lyon, la Métropole de Lyon soutient cet aménagement qu'elle considère comme prioritaire. Ces travaux permettront aux usagers en provenance des Communes de Pierre Bénite et d'Irigny de rejoindre directement l'A 7 en direction de Lyon, sans avoir à franchir le nœud A450-A7.

Ils visent ainsi à :

- fiabiliser les temps de parcours entre Pierre-Bénite-Irigny et le cœur d'agglomération (trajets domicile-travail),
- séparer les flux pendulaires des flux de transit présents sur l'A 450,
- réduire l'entrecroisement sur la section terminale de l'A 450 et en améliorer la sécurité,
- créer une continuité cyclable au droit du giratoire sud du diffuseur de l'Europe.

Eu égard aux bénéfices qu'apportera la bretelle, l'Etat et la Métropole de Lyon ont convenu de cofinancer ce projet dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 de la Région Rhône-Alpes, signé le 11 mai 2015.

L'opération sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes. L'Etat réalisera en régie l'étude de conception technique et assurera la maîtrise d'œuvre générale des études et travaux. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) réalisera également des études et prestations. Le coût de l'ensemble de ces études et prestations n'est pas valorisé et sera intégralement financé par l'Etat.

La convention de financement porte uniquement sur les études et prestations externalisées, notamment des prestations topographiques et foncières, sondages et reconnaissances géotechniques, ainsi que sur le programme de travaux suivant :

- le réaménagement du chemin du barrage sur la Commune de Pierre Bénite,
- la réparation du soutènement du giratoire sud de l'Europe,
- la réalisation d'une continuité cyclable au droit du giratoire de l'Europe,
- la modification du carrefour du barrage en assurant la continuité de la piste cyclable,
- la création de la bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord depuis le carrefour du barrage jusqu'à la bretelle de jonction entre l'A 450 et l'A 7 Nord,
- le rétablissement de la continuité cyclable au droit de cette nouvelle bretelle sous le passage inférieur du pont de l'A 7,
- la mise aux normes environnementales du chemin du barrage (création d'un bassin de traitement des eaux de chaussées et de rétention).

À l'issue des travaux, le chemin du barrage, entre les carrefours de l'Europe et du barrage nouvellement créé, sera classé dans le domaine public routier de la Métropole de Lyon.

Le démarrage des travaux est envisagé fin 2016 pour une mise en service prévisionnelle au printemps 2018.

Le coût des études et travaux externalisés de cette première phase, objet de la présente convention, est estimé au maximum à 4,5 M€ TTC.

L'ensemble de ces dépenses sera soumis à la TVA. Conformément à l'article L 1615-2 du code général des collectivités territoriales, la Métropole de Lyon pourra bénéficier du FCTVA sur sa participation aux dépenses réelles d'investissement.

Il est proposé que la Métropole de Lyon et l'Etat se répartissent la prise en charge financière de ces études et travaux selon la clé de répartition suivante :

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| - Métropole de Lyon : | 3 M€, soit 66,67 %,    |
| - Etat :              | 1,5 M€, soit 33,33 % ; |

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

## DELIBERE

### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 3 M€ TTC au profit de l'Etat dans le cadre de la réalisation du programme d'études et de travaux de la première phase d'aménagement des échangeurs d'extrémité de l'A 450 et de l'A 7, dite bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord pour un coût total prévisionnel de 4,5 M€ TTC,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Etat.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 3 M€ en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 300 000 € en 2016,
- 1 800 000 € en 2017,
- 750 000 € en 2018,
- 150 000 € en 2019,

sur l'opération n° OP09O5050.

**4° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 - compte 204 113 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**